

DESTINATAIRE

A l'attention des membres du Conseil Municipal

À Moirans-en-Montagne
Le 20 janvier 2026

Objet : Convocation

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Vous êtes cordialement invité(e) à prendre part à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie, en salle du Conseil, le :

Lundi 26 janvier 2026 à 18h30.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Finances et affaires générales

- Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2025
- Examen et vote des comptes financiers uniques 2025
 - o Budget général et budgets annexe
 - o Affectations du résultat
- Personnel – Créations et suppression de postes

2. Terre d'Emeraude Communauté - Affaires générales

- Petites Villes de Demain - Convention Opération de Revitalisation du territoire TEC – Moirans-en-Montagne – Arinthod : avenant n°1
- Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de la Petite Montagne arrêté
- Avis sur le Plan Local d'Urbanisme de Jura Sud arrêté

3. Avancement des travaux des commissions communales

Commission Etat-Civil - Affaires Sociales

- Etat Civil - Statistiques 2025 : naissance, mariage, décès

Commission Education - Culture - Vie associative et sportive

- Métiers d'Art : JEMA 2026 et Ateliers d'Art de France

Commission Travaux – Urbanisme – Environnement

- Parc naturel régional du Haut Jura – Révision de la charte et renouvellement du classement : enquête publique
- Urbanisme : statistiques 2025

Commission Cadre de Vie – Relations Commerces et Artisanat

- Décorations de Noël - Sur les pas de Daniel Combe

4 - Questions diverses et communications

Mairie

2, place Robert Monnier – 39260 Moirans-en-Montagne

03.84.42.01.58 – contact@moiransenmontagne.fr

www.moiransenmontagne.fr

En vous remerciant de votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, et
Cher(e) Collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Maire
Grégoire LONG

Mairie
2, place Robert Monnier – 39260 Moirans-en-Montagne
03.84.42.01.58 – contact@moiransenmontagne.fr

www.moiransenmontagne.fr

PROCURATION

Le conseiller empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom (art. L 2121-20 du code général des collectivités territoriales).

Un même conseiller peut être porteur d'un seul pouvoir.

Le pouvoir écrit comporte la désignation du mandataire et l'indication de la ou des séances pour lesquelles le mandat est donné.

Je, soussigné(e) , conseiller municipal de la commune de Moirans-en-Montagne, empêché d'assister à la séance du conseil municipal qui se tiendra le lundi 26 janvier 2026 à la salle du Conseil Municipal, déclare donner pouvoir à mon collègue Mme ou M. pour voter en mon nom au cours de ladite séance.

Signature

Mairie
2, place Robert Monnier – 39260 Moirans-en-Montagne
03.84.42.01.58 – contact@moiransenmontagne.fr

www.moiransenmontagne.fr